



JUIN – JUNE 2019

RÈGLEMENT CONCERNANT LE CONGÉ PAYÉ POUR ACCIDENT DE TRAVAIL

NAT IODL FILE SETTLEMENT

Nous avons le plaisir d'annoncer qu'une entente a été conclue entre UCCO-SACC-CSN et le SCC dans le dossier de la victoire syndicale sur le Congé payé pour accidents de travail (CPAT).

Par le biais de cette entente durement obtenue, plus de 250 agentes et agents correctionnels (actuellement à l'emploi et retraité-es) ont droit à un montant forfaitaire, au paiement des heures de remplacement en plus du crédit pour les congés qu'ils auraient accumulés. Pour les détails de ce règlement, veuillez consulter l'entente ci-jointe. Pour l'instant elle est en anglais, nous vous enverrons une version traduite dès que possible. Conformément à celle-ci, le SCC a fourni au syndicat une liste des employé-es éligibles au montant forfaitaire. À son tour, le syndicat a avisé les membres actuels et anciens couverts par le règlement.

Tout membre (actuellement à l'emploi ou retraité) dont la situation satisfait aux critères de l'entente et qui n'a pas été avisé que son nom apparaît bel et bien sur la liste peut enregistrer son objection avec le service de la paie, au niveau national, à l'adresse courriel suivante :

IODL.GEN-NAT@CSC-SCC.GC.CA, avant **le 25 juin 2019***.

Pour toute question relative à cette affaire, veuillez s'il vous plaît consulter votre président local ou coordonnateur de griefs.

*Le 24 juin étant un jour férié au Québec, le délai est reporté au 25 juin.

We are pleased to announce that UCCO-SACC-CSN and CSC have signed a memorandum of understanding (MOU) to conclude the outstanding issues related to the Union victory on IODL.

As a result of this hard-won settlement, over two hundred and fifty Correctional Officers (present and retired) are entitled to a lump sum payment, payment of lieu hours and the credit of the leaves that they would have accumulated. Please see the attached MOU for details.

As per the MOU, CSC has provided UCCO-SACC-CSN with a list of eligible individuals. The Union has undertaken to advise all present and former members who have been identified on this list.

Any member (present or retired) who meets the conditions of the attached MOU and has not been advised that they are on the list has **until June 24, 2019**, to register an objection with NHQ at the following email: **IODL.GEN-NAT@CSC-SCC.GC.CA**.

Please contact your local present and/or grievance coordinator for any questions on this matter.